

## Finale de comité de l'interclubs D1B et D2

Grosse affluence en ce week-end du 1er avril où se tenaient les Finales de Comité de l'Interclubs D1B et D2. 27 formations se sont rencontrées : 14 en D1B et 13 en D2. C'est une première ! Enfin une compétition Interclubs division 1B avec son effectif au grand complet ! Ce n'était jamais arrivé depuis la création de cette catégorie. Les clubs avaient un mal fou à honorer les places qui leurs étaient réservées. Les joueurs préfèrent jouer dans la catégorie inférieure, ça fait peur de jouer dans la cour des grands.

Cette compétition est toujours un rendez-vous à part dans la saison car elle permet aux joueurs de défendre les couleurs de leur club. Le club de Saint-Dizier (équipes Chiocchia en D2 et Demange en D1B) a monopolisé les titres de Champions de Champagne en s'adjugeant la 1ère place avec une marge confortable (plus de 10 points de victoire d'avance sur leur dauphin respectif).

Ces deux équipes étant reparties précipitamment, les applaudissements ont été pour les suivants :

Clubs de Champfleury (équipe Moncomble) et de Châlons (équipe Huet) en D2  
Clubs de Châlons (équipe Parent) et de Sézanne (équipe Bousseau) en D1B.

Retour sur l'arbitrage : je me suis fendu dans un précédent article d'une question sur l'éthique et l'esprit sportif. Lorsque je vous disais que la réponse n'était pas évidente... La joueuse qui s'était offusquée de l'appel à l'arbitre pour faire appliquer le code au détriment de l'esprit sportif, ne s'est pas gênée pour faire elle aussi appliquer le code pour une mauvaise désignation de carte du mort, presque un lapsus linguae (qui s'apparente à un changement d'intention ici), récoltant ainsi une levée que l'on pourrait qualifier d'indue mais tout à fait légale... Comme quoi on ne voit midi qu'à sa porte.